

Zeitschrift: Anzeiger für schweizerische Altertumskunde : Neue Folge = Indicateur d'antiquités suisses : Nouvelle série

Band: 17 (1915)

Heft: 2

Artikel: Quelques récentes acquisitions du Musée National

Autor: Viollier, D. / Schlaginhaufen

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-159350>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 07.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ANZEIGER FÜR SCHWEIZERISCHE ALBERTUMSKUNDE INDICATEUR D'ANTIQUITÉS SUISSES

HERAUSGEGEBEN VON DER DIREKTION DES
SCHWEIZERISCHEN LANDESMUSEUMS IN ZÜRICH
NEUE FOLGE □ XVII. BAND □ 1915 □ 2. HEFT

Quelques récentes acquisitions du Musée National

par *D. Viollier*

(avec notices anthropologiques par M^r le Prof. Dr *Schlaginhausen*).

Au cours de ces dernières années, la section préhistorique du Musée National a fait plusieurs acquisitions, intéressantes à divers titres. Aucune d'elles n'était cependant assez importante pour mériter, à elle seule, une monographie, et pourtant toutes présentent un certain intérêt, soit qu'elles fassent connaître des formes nouvelles chez nous, soit qu'elles apportent une solution à quelque problème de chronologie locale.

Nous nous proposons d'étudier ici les plus remarquables de ces découvertes. Ce sont, pour la plupart, des mobiliers funéraires.

1. Tombe de l'âge du bronze de Wallisellen (Zurich).

Dans les premiers jours du mois de mars 1914, nous apprenions par les journaux que l'on venait de découvrir une tombe préhistorique à Wallisellen. Nous nous rendîmes aussitôt sur place, et, après une courte enquête, nous entrions en relation avec le propriétaire du terrain où s'était faite la découverte; ce dernier nous conduisit aimablement sur place.

Nous ne pûmes, ce premier jour, voir les objets qui avaient déjà été remis aux autorités cantonales, à l'exception d'un petit bracelet trouvé après coup dans les déblais. Quelques jours plus tard, par l'entremise du préfet du district de Bülach, le musée entra en possession de ce mobilier funéraire, accompagné d'un rapport fort circonstancié.

Le point où furent découverts ces objets est situé sur la commune de Wallisellen (district de Bülach), au S-O du hameau de Nieder-Schwerzenbach (Carte Siegfried N^o 159) au point 454. En cet endroit, au lieu dit Förrliblick, sur le chemin de dévestiture Schwerzenbach-Kriesbach-Dübendorf, à quelques mètres de la limite de cette dernière commune se trouve une petite hauteur, au pied

de laquelle passe la voie ferrée. C'est en procédant à l'aplanissement du sommet de cette hauteur que les ouvriers trouvèrent, au plus haut point et à environ 0,70 sous le sol, des ossements et quelques objets. Cette sépulture était orientée SE-NO.

Les ossements furent jetés sous un buisson où ils furent dispersés par un animal, chien ou renard, puis recueillis par le propriétaire du terrain qui nous les remit; ils sont aujourd'hui déposés à l'Institut d'anthropologie de l'Université.

Les objets, à l'exception du bracelet demeuré dans la terre, furent vendus par les ouvriers, rachetés, et remis à l'État.

Ce mobilier funéraire se compose d'un fragment d'épée, de deux bracelets et de deux épingles, le tout en bronze.

L'épée (fig. 1, 1) n'est plus qu'un tronçon recourbé, long de 0,45 m. Toute la partie inférieure manque; la cassure est fraîche; il est donc très probable que la partie manquante est demeurée enfouie dans la terre. Le sommet de la tête fait aussi défaut; mais ce qui en demeure suffit pour permettre de déterminer à quel type appartenait cette arme.

La lame est de section rhombique de 35 mm de largeur et de 9 mm d'épaisseur: les deux tranchants sont très acérés, tandis que les deux nervures médianes sont fortement arrondies. A sa partie supérieure, la lame forme, de chaque côté, un décrochement, à partir duquel elle va en s'amincissant tandis que les nervures vont en mourant jusqu'au trou de rivet dont l'amorce est visible au bord de la cassure; ce trou est placé exactement dans le prolongement de l'arête. Ces détails permettent de reconnaître que cette épée appartient au type à languette¹⁾; mais elle présente une particularité qui nous

fait d'autant plus regretter la perte de la partie supérieure: nous constatons l'amorce d'un seul trou de rivet placé au milieu de la lame; or, toutes les épées de ce type sont munies de deux rivets placés de chaque côté de l'arête centrale, ou même de trois rivets disposés en triangle. En outre, généralement, les

¹⁾ J. Naue, *Vorrömische Schwerter*, München 1903, pl. XVI, 4 (Type IV). — J. Déchelette, *Manuel*, II, 1, *Age du bronze*, p. 203, fig. 62, 1.

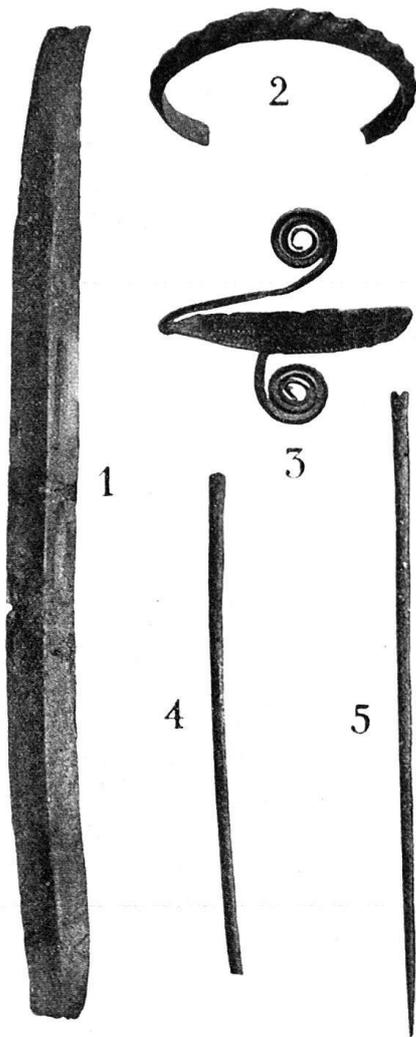


Fig. 1

nervures médianes portent deux filets gravés, parallèles, qui divergent avant d'arriver à hauteur de la poignée. Ici, pas de filets. Nous avons donc probablement sous les yeux une variété, assez ancienne, du type des épées à languette.

Celles-ci se rencontrent dans toute l'Europe centrale. En Suisse, elles ne sont pas rares: nous citerons celles de Derendingen, de Wangen a. Aare (2) et du canal de la Zihl (4), au musée de Berne; de Sutz, au musée de Bienne; du Rhône (2), au musée de Genève; de la Thielle (2), au musée de Neuchâtel; de Luterbach, au musée de Soleure; d'Echandans, au musée de Lausanne; d'Elgg, de Flaach, de Kilchberg, du Letten et de la Limmat (Zurich), de Huttweilen et de Mullheim (Thurgovie), au musée National. Elles sont toutes à deux ou trois rivets et diffèrent par conséquent de notre exemplaire.

Mr. J. Déchelette place ces épées aux II^e et III^e phases de l'âge du bronze.

Les deux *bracelets* sont ouverts. Le premier (fig. 1, 2) est formé d'un ruban de bronze plan-convexe de 9 mm de largeur et de 3,5 mm d'épaisseur; il est ovale et mesure comme diamètres 55 sur 45 mm. Extérieurement, il est décoré d'une rangée de grandes côtes obliques portant chacune à leur sommet une ligne de petits traits gravés. Les deux extrémités du bracelet sont lisses et légèrement arrondies. D'après J. Déchelette, ce type de bracelet appartient à la III^e phase de l'âge du bronze ¹⁾.

Le second (fig. 1, 3) est d'un type à peu près inconnu jusqu'à ce jour en Suisse: c'est un bracelet à extrémités repliées en volutes. Il est constitué par un fil de bronze de section rectangulaire de 2 mm d'épaisseur aplati dans sa partie centrale pour former une plaque ovale, ornée de trois lignes de points triangulaires: une sur chaque bord et une au centre. Les extrémités du fil sont enroulées en volutes divergeantes. Nous ne connaissons qu'un bracelet de ce type en Suisse, et encore a-t-il été trouvé sur l'autre rive du Rhin, à Schleithem (Schaffhouse); il est conservé dans la collection scolaire de cette localité.

Ce type de bracelet est caractéristique du Bronze III ²⁾. Il est fréquent dans l'Allemagne du nord (Prusse orientale, Pomméranie et Mecklembourg) ³⁾; il se rencontre aussi dans l'Allemagne du Sud, en Hongrie, et n'est pas inconnu en France ⁴⁾. Il est vraisemblablement originaire de la Hongrie et s'est répandu en Gaule par la voie du Danube et du Rhin.

Les deux *épingles* (fig. 1, 4, 5) appartiennent au même type; l'une est un tronçon sans pointe ni tête; l'autre a la tête brisée, mais il en reste cependant assez pour pouvoir déterminer le type auquel elles appartiennent. Au point où la mieux conservée est brisée, on constate un léger renflement et l'amorce d'un trou qui perforait la tige de part en part; au-dessous de l'amorce de ce trou se trouvent cinq sillons parallèles gravés. Ces épingles appartiennent au

¹⁾ J. Déchelette, *l. c.*, p. 321 et fig. 119.

²⁾ J. Déchelette, *l. c.*, p. 312.

³⁾ J. Schlemm, *Wörterbuch zur Vorgeschichte*, Berlin 1908, s. v. *Handberge*, p. 219.

⁴⁾ J. Déchelette, *l. c.*, p. 312.

groupe des épingles à tige perforée, analogues à celles trouvées en grand nombre en Bavière ¹⁾. Ce type est caractéristique du Bronze III ²⁾.

L'étude de ce mobilier funéraire nous montre donc que nous sommes en présence d'une tombe du bronze III, et probablement, étant donné l'aspect primitif de l'épée, du début de cette phase. Si nous adoptons la chronologie absolue proposée par J. Déchelette ³⁾, nous devons placer cette tombe vers 1500 avant notre ère.

On a trouvé dans cette commune d'autres objets de l'âge du bronze, en particulier un fragment d'épée et un poignard, déposés au Musée National, et qui pourraient provenir aussi d'une sépulture ⁴⁾.

* * *

Die Knochenreste des *bronzezeitlichen Grabes von Wallisellen* sind spärlich und schlecht erhalten. Wenn auch dadurch weitere Bestimmungen mit Schwierigkeiten verknüpft sind, so kann jedenfalls mit Bestimmtheit gesagt werden, daß die vorliegenden Knochen nur *einem einzigen* Individuum angehört haben; ebenso läßt sich dieses als *ausgewachsenes*, wohl *adultes*, ansprechen. Weniger bestimmt muß die Antwort auf die Frage nach dem *Geschlecht* ausfallen, da gerade von denjenigen Schädelteilen, auf deren Formverhältnisse man bei der Geschlechtsbestimmung besonderes Gewicht legt, nämlich von der Stirnpartie und den Kiefern, nichts erhalten ist. Nach der ziemlich grazilen Entwicklung einiger Knochen, z. B. des Radius und der Ulna, möchte man versucht sein, auf das weibliche Geschlecht zu schließen; aber daneben zeichnen sich die Extremitätenknochen (namentlich Humerus und Ulna) durch Muskelleisten von einer Stärke aus, die für ein weibliches Skelet nicht gewöhnlich sind. Es scheint mir daher am wahrscheinlichsten, daß die Knochen einem männlichen Individuum von grazilem Körperbau angehört haben. Doch wiederhole ich, daß sich dieser Schluß im Hinblick auf das ungenügende Material nicht mit der Schärfe ziehen läßt, wie es wünschenswert wäre.

Nach dem Gesagten leuchtet es ein, daß die Möglichkeiten anthropometrischer Bearbeitung beschränkt und wenig aussichtsreich sind. Daher sei hier nur ein einziges auffälliges Merkmal genannt, die *weitgehende Platymerie der Femora*, die sich durch die Indexzahlen 63,6 (R) und 68,7 (L) ausdrücken läßt. Die Oberschenkelknochen sind also hyperplatymer und teilen diese Eigenschaft gewissermaßen auch den weiter distal gelegenen Teilen der Diaphyse mit, indem der Index pilastricus, d. h. der Querschnittsindex der Diaphysenmitte nur 92,3 (R) beträgt und somit der sagittale Durchmesser den transversalen nicht erreicht.

Prof. Dr. O. Schlaginhaufen.

¹⁾ J. Naue, *Bronzezeit in Oberbayern*, München 1894, pl. XXIX, 1—4.

²⁾ J. Déchelette, *l. c.*, p. 321 et fig. 125.

³⁾ J. Déchelette, *l. c.*, p. 106.

⁴⁾ J. Heierli, *Vorrömische Gräber*, ASA. 1888, p. 5.

2. Dépôt de l'âge du bronze de Reitnau (Argovie).

La découverte d'un dépôt de l'âge du bronze à Reitnau a été signalée par une courte note de trois lignes, parue dans l'Indicateur de 1904 ¹⁾, sous la signature J. H(eierli), lors de l'acquisition de ces objets par le Musée National. Un dépôt de l'âge du bronze est toujours intéressant, surtout au point de vue de la chronologie de cette époque, et tout particulièrement chez nous, où les ensembles bien datés sont encore rares. Aussi, bien que cet achat remonte déjà à plus de 10 ans, croyons-nous utile de lui consacrer ici une notice.

C'est dans le bois de Birch, sur le territoire de la commune de Reitnau qu'un paysan trouva, en déracinant un arbre, un dépôt d'objets de bronze, composé de trois haches, cinq faucilles, deux lances, un ciseau et une pointe à douille. Sur les circonstances de cette découverte, et les conditions dans lesquelles ces objets reposaient dans le sol, nous ne possédons pas d'autres détails.

Les *trois haches* appartiennent au type à ailerons médians; elles ont respectivement 20,4, 15,5 et 10,5 cm de longueur. La plus grande (fig. 2, 1) est rectangulaire, avec un léger évasement du tranchant. Le sommet, arrondi, porte une large encoche peu profonde; les ailerons, peu développés sont placés à 10 cm au-dessus du tranchant. La seconde (fig. 2, 2) est de formes plus élégantes, moins massives; la partie supérieure est rectiligne avec amorce d'une encoche; le tranchant est aussi plus évasé. La troisième (fig. 2, 3) était d'un type analogue à la précédente, mais elle présente une particularité intéressante: elle a été employée pendant très longtemps, et le tranchant a été usé jusqu'à la naissance des ailerons; en examinant ce moignon de tranchant, on constate très nettement que le fil était donné par martelage, et la base des ailerons a été aussi martelée de façon à ce qu'ils forment avec le tranchant un coin. Sans cette précaution, les ailerons auraient fait arrêt, empêchant l'outil de pénétrer dans le bois, et réduisant l'effet à peu de chose.



Fig. 2

Ce type de hache, qui présente de nombreuses variantes, est répandu dans toute l'Europe centrale, en Italie, en France, en Suisse, en Alsace, dans le sud et le nord de l'Allemagne, en Bohême et en Autriche ²⁾. Il est caractéristique de la troisième période de l'âge du bronze ³⁾.

Les *cinq faucilles* sont de trois types différents; toutes cinq sont à languettes avec un trou de rivet. La première (fig. 3, 3) appartient au type des stations

¹⁾ ASA. 1904, p. 174.

²⁾ A. Lissauer, 3. Bericht ... für prähist. Karte, in Zeitschrift für Ethnographie 1906, p. 326.

³⁾ J. Déchelette, Manuel II, 1, p. 252 et fig. 86.

lacustres, commun en France et en Suisse ¹⁾; la lame est fortement arquée, avec deux nervures: l'une, extérieure, se prolonge jusqu'à la pointe; l'autre, médiane, vient mourir vers le milieu de la lame. Elles encadrent la languette où elles sont reliées par de petites nervures transversales placées de chaque côté du trou de rivet; un éperon triangulaire (en partie brisé) faisait saillie extérieurement à hauteur de la naissance du manche. La seconde (fig. 3, 2) est d'un type particulier dont nous ne connaissons pas d'analogue chez nous: le tranchant est parallèle au dos qui est lui-même renforcé par une solide nervure; la pointe de l'outil est remplacée par une coupure oblique concave, le long de laquelle court la nervure dorsale; une seconde nervure encadre la languette et vient mourir sur la lame; extérieurement, se trouve un éperon triangulaire.

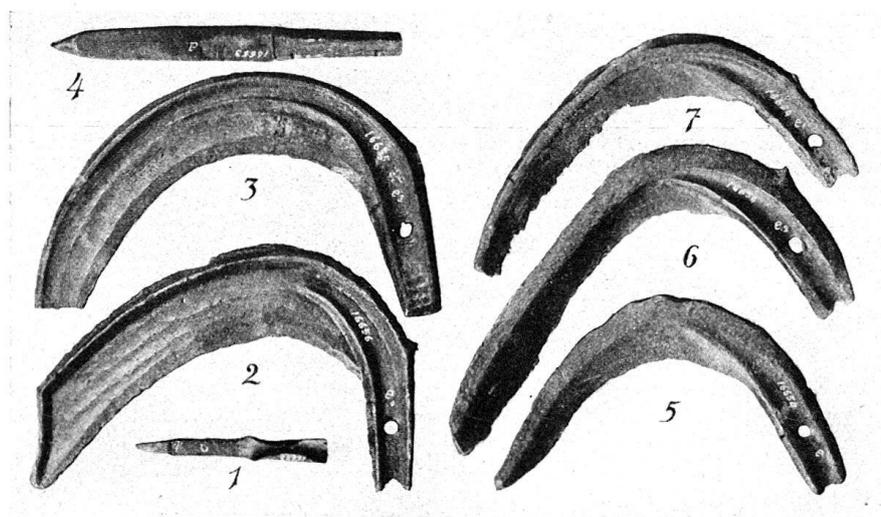


Fig. 3

Les trois dernières (fig. 3, 5—7) appartiennent à une même variété à lame mince, très effilée, de courbure peu régulière; les nervures sont moins fortes et se rejoignent au sommet de la courbe. Cette variété est également inconnue en Suisse.

Les deux lances (fig. 2, 4, 5) appartiennent à un même type à douille très développée par rapport aux ailes: l'une a une douille de 8 cm pour une longueur totale de 20 cm et l'autre de 7 cm sur 14 de longueur; ces douilles sont creuses jusqu'à la pointe de l'arme.

Le ciseau (fig. 3, 4) est massif, de section rectangulaire avec tranchant parallèle aux petits côtés; les angles de la partie supérieure de l'outil sont rabattus pour former le manche.

La pointe à douille (fig. 3, 1) est constituée par une tige de bronze de section ovale, appointie à l'une de ses extrémités, martelée à l'autre pour former deux ailettes qui sont repliées en forme de douille.

Sous le nom de dépôt, on entend des réunions d'objets d'origines très diverses. Les dépôts rituels sont constitués par un ou plusieurs objets, généralement de

¹⁾ J. Déchelette, *l. c.*, p. 267 et fig. 96, 2.

même espèce, qui ont été consacrés à une divinité; ils sont le plus souvent disposés dans un certain ordre, fréquemment en cercle, et placés sous un bloc erratique ou une grosse pierre.

Les cachettes de fondeurs sont constituées par des amas de fragments d'objets de bronze, que les fondeurs ambulants achetaient en cours de route, qu'ils déposaient dans le sol afin de ne pas se charger d'un poids inutile, et qu'ils recueillaient une fois leur tournée achevée.

Les cachettes de marchands ambulants se composent d'objets neufs, n'ayant encore jamais servi: les marchands ambulants cachaient ainsi une partie de leur pacotille qu'ils venaient ensuite reprendre suivant les besoins de leur commerce.

Le dépôt de Reitnau paraît n'appartenir à aucune de ces trois catégories, car, à l'exception des deux lances, il est constitué par des outils d'usage journalier; ceux-ci ne sont pas neufs, mais ils sont encore propres à fournir un long travail.

Nous verrions donc plutôt dans ce dépôt, la cachette de quelque ouvrier agricole, qui avait enfoui dans le sol ses outils, les haches qu'il employait à abattre les arbres, les faucilles dont il se servait pour faire la moisson, et aussi deux épieux pour tuer quelque gibier si l'occasion s'en présentait. A la fin de sa journée, il les avait enterrés, et les circonstances l'ont empêché de venir les reprendre. Un heureux hasard a permis qu'un ouvrier, de nos jours, retrouve ces outils de son lointain prédécesseur parmi les racines de l'arbre qu'il abattait.

Les trois haches nous permettent de faire remonter ce dépôt à la troisième période de l'âge du bronze, c'est-à-dire entre 1600 et 1300 ans avant notre ère. Il est donc contemporain de la tombe de Wallisellen.

3. Épée de bronze trouvée à Dietikon (Zurich).

En 1911, un habitant de Dietikon, nous apportait une splendide épée de bronze qu'il venait de trouver en exploitant sa sablière, située sur la rive gauche de la Limmat, le long de la voie du chemin de fer.

Ce n'est pas la première fois que l'on découvre des objets de l'âge du bronze dans cette commune. La Société des antiquaires de Zurich possédait déjà une épée de bronze trouvée en 1887 en creusant le canal de l'atelier de tissage Boller ¹⁾, et une épingle à tête conique provenant d'une tourbière ²⁾. Le Musée National avait acquis en 1899 une lance de bronze découverte non loin de la ligne du chemin de fer ³⁾ et une belle épée de type hongrois ⁴⁾.

L'épée que nous avons achetée en 1911 est un magnifique exemplaire du type dit à soie plate et à rivets, en parfait état de conservation (fig. 4); l'une des faces est recouverte d'une belle patine verte, tandis que l'autre est encore toute incrustée du gravier dans lequel elle reposait et qui s'est amalgamé à l'oxyde.

¹⁾ R. Ulrich, *Katalog*, Zurich 1892, I, p. 116, n° 2274. — ASA. 1887, p. 418.

²⁾ R. Ulrich, *l. c.*, p. 130, n° 2354c.

³⁾ ASA. 1899, p. 164.

⁴⁾ ASA. 1899, p. 104.



Fig. 4

Elle a une longueur totale de 0,735. La poignée de bois ou d'os, dont les traces sont encore visibles, avait une longueur de 0,093 m. La lame pistilliforme à une largeur maximale de 44,6 mm, réduite à 29 mm au-dessous des deux crans latéraux, à la base de la poignée; elle n'a pas de nervure médiane, mais est ornée de trois filets parallèles à chaque tranchant, et de deux lignes pointillées le long de chaque cran. La poignée n'est pas droite comme c'est généralement le cas dans les épées de ce type: elle va en se rétrécissant, forme un étranglement très marqué, puis s'élargit en un disque que surmonte une partie trefflée. Cette poignée est munie d'un rebord; celui-ci est dentelé dans la partie discoïdale. Les deux plaques d'os ou de bois qui garnissaient la poignée étaient maintenues par sept rivets: un, dans la partie trefflée, deux, dans la partie discoïdale et deux rivets disposés parallèlement au rebord le long des deux rampants; ces rivets ont 12 mm de longueur ce qui nous donne l'épaisseur totale de la poignée revêtue de sa garniture. A leur base, vers la lame ces deux revêtements étaient échancrés en demi-cercle, comme le montrent les traces très nettes conservées par l'oxyde.

Cette épée appartient au groupe des épées à soie plate avec bords relevés et rivets que J. Déchelette ¹⁾ place dans la quatrième et dernière phase de l'âge du bronze. D'après J. Naue ²⁾, ce type appartiendrait à la période de transition entre l'âge du bronze et le premier âge du fer; c'est dans tous les cas une forme de l'extrême fin de l'âge du bronze.

Les épées à soie plate sont fréquentes en Suisse, mais la variété à laquelle appartient celle que nous venons de décrire est très rare. Nous n'en connaissons qu'un seul exemplaire: c'est celui qui a été trouvé dans la station lacustre de Forel (lac de Neuchâtel) et qui fait partie de la collection de feu Mr. l'ingénieur G. Ritter à Monruz (Neuchâtel) ³⁾. On trouve cependant dans nos stations lacustres d'autres variantes de cette forme, comme l'épée de Locras ⁴⁾, qui est entrée au Musée National avec la collection du Dr. V. Gross de Neuveville.

4. Bronzes du Montlingerberg près d'Oberriet (St-Gall).

Il y a quelques années, nous avons acheté, de l'instituteur d'Oberriet, trois objets de bronze trouvés par les carriers qui exploitaient le rocher du Montlingerberg. Depuis l'époque où nous fîmes cette acquisition, les découvertes se sont multipliées au Montlingerberg;

¹⁾ J. Déchelette, *Manuel* II, 1, p. 208, fig. 64, série c, type 1.

²⁾ J. Naue, *Vorröm. Schwerter*, München 1903, pl. XI, 4.

³⁾ J. Naue, *l. c.*, pl. XI, 4. — E. Desor, *Le bel âge du bronze*, Paris 1874, pl. V, 11. — F. Keller, *Pfahlbauten, VII. Bericht*, MZ. XIX, 3 (1876), pl. III, 5.

⁴⁾ V. Gross, *Les Protohelvètes* Berlin 1883, pl. XI, 4 et XII, 2.

le Musée de St-Gall y a entrepris des fouilles systématiques qui nous ont révélé l'existence en cet endroit d'un des plus riches et des plus intéressants établissements terrestres préhistoriques de notre pays et d'un atelier de fondeur. Le Musée de St-Gall possède déjà une collection unique par la rareté et la beauté des objets découverts. Cette station a fait déjà l'objet de plusieurs notes ¹⁾ en attendant la monographie qui ne pourra paraître qu'après l'achèvement des travaux en cours.

Les trois objets que nous avons acquis sont une lance, un couteau et un fragment de fibule. Tous trois sont en bronze et recouverts d'une splendide patine verte foncée.

La lance (fig. 5, 1) a 134 mm de longueur; la douille longue de 4 cm se prolonge par une nervure jusqu'à l'extrémité de l'arme; le vide de la douille est de 9 cm; cette lance est d'un type très courant; c'est plutôt une pointe d'épieu qu'une lance, car elle n'a que 31 mm de largeur totale. Aux deux tiers de la douille est un trou qui livrait passage à la goupille qui servait à fixer la pointe à la hampe.

Le couteau (fig. 5, 2) est une pièce intéressante; il est formé de deux parties: la lame et le manche tout deux de bronze, mais fondus séparément. Le manche se compose d'une partie cylindrique terminée à sa base par un bourrelet, et d'une partie rectangulaire séparée de la précédente par une petite bague portant deux éperons saillants. Deux éperons semblables terminent le manche à son sommet. Ce manche est perforé de part en part dans le sens de la longueur, et porte une ouverture rectangulaire dans la partie supérieure; en outre les deux bagues avec éperons sont perforées transversalement. La longueur totale de ce couteau est de 243 mm, dont 120 pour le manche et 123 pour la lame. Cette lame a le dos arqué renforcé d'un épaisse nervure qui va en s'amincissant vers la pointe et porte un décor géométrique. Le tranchant est rectiligne, arrondi au talon et à la pointe.

Les couteaux de bronze à manche de métal sont fréquents dans nos stations lacustres, mais nous n'en connaissons aucun d'analogue; par contre, on peut rapprocher de cet exemplaire, un couteau trouvé dans une tombe à incinération du début de l'époque de Hallstatt d'Aub, en Franconie ²⁾.

¹⁾ cf. Egli im *Jahresbericht des Hist. Museums St. Gallen*, 1911/12, p. 2. — *Jahresbericht der schweiz. Gesellsch. für Urgesch.* V (1912), p. 119; VI (1913), p. 70. — *Anzeiger für schweiz. Altertums-kunde* 1903, p. 227; 1913, p. 348.

²⁾ L. Lindenschmit, *Altertümer unserer heidnischen Vorzeit*, vol. V, Mainz 1911, pl. 43, 702 et p. 232.

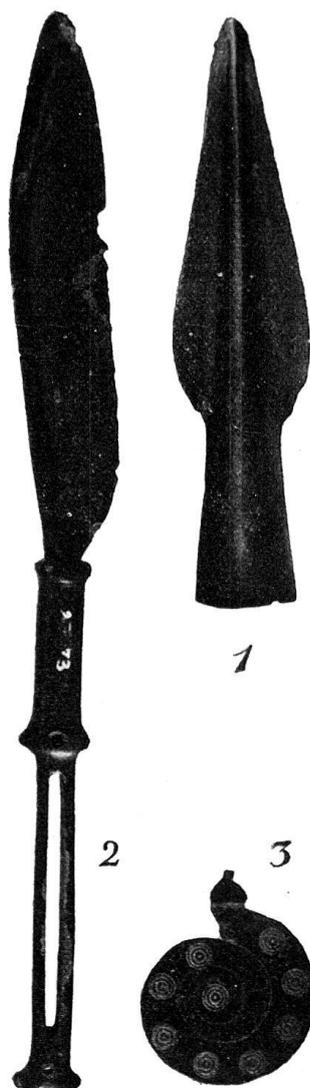


Fig. 5

Le fragment de *fibule* (fig. 5, 3) est un disque fait d'un fil de bronze enroulé en spirale et aplati de façon à former une plaque de 0,04 de diamètre; les spires, bien que soudées les unes aux autres par le martelage sont encore faciles à distinguer. Comme ornements, ce disque porte huit groupes de trois cercles concentriques disposés autour d'un groupe central. Ils ont été estampés après coup, car l'un de ces groupes de cercles chevauche sur deux spires. Cette spirale se termine par un coude brusque du fil de bronze qui la forme.

Ce disque appartenait à une fibule de type italien, dont il terminait le porte-ardillon. C'était très probablement une fibule à arc très légèrement côtelé. Ce type est fréquent en Italie, mais ne s'est encore jamais rencontré chez nous. De nombreux exemplaires ont été figurés par O. Montélius ¹⁾ qui les place dans la première partie de la quatrième phase du bronze italien, c'est-à-dire entre 1350 et 1200 ²⁾. Cette phase de l'âge du bronze italien correspond au début de la quatrième période de l'âge du bronze en Gaule ³⁾. C'est donc une pièce importée, par la voie du Tessin et du Rhin supérieure, qui, comme on le sait, était l'une des grandes routes commerciales de l'antiquité entre l'Italie et le nord de l'Europe.

5. Tumulus hallstattien près de Schenkon (Lucerne).

En 1906, dans le bois du Weierholz, à la limite des communes d'Eich et de Schenkon (Lucerne), au-dessus de ce dernier village, un agriculteur détruisit un petit tumulus renfermant quelques objets de bronze. Cette découverte a été sommairement signalée dans l'Indicateur ⁴⁾. Cette sépulture n'appartient pas à l'âge du bronze, comme il a été dit par erreur, mais, comme nous le verrons, à l'époque de Hallstatt. En 1910, ces objets entraient dans les collections du Musée National.

A l'intérieur de cette butte funéraire se trouvait une tombe construite en pierres ramassées dans les champs environnants, et renfermant un corps de femme. Celle-ci portait un brassard de bronze et trois bracelets de même métal.

Du *brassard* (fig. 6, 1), il n'a été conservé qu'un petit fragment, suffisant cependant pour permettre de restituer la forme et la décoration de cet objet. Le décor est formé d'une alternance de rangées de petits cercles gravés et de rubans de lignes parallèles. Ces brassards de bronze ne sont pas rares dans nos tumuli, et sont typiques de la fin de l'époque de Hallstatt. Leur aire de répartition est très étendue: ils sont fréquents en Suisse orientale: Toussen, Dörfingen (Zurich); ils ne font pas défaut dans la Suisse centrale: Subingen (Soleure), Ins (Berne); ils se rencontrent sporadiquement dans la Suisse occidentale, dans le canton de Vaud: Baulmes (Lausanne) et jusqu'en Valais: Conthey (Sion). Enfin ils sont fréquents en France et dans le sud de l'Allemagne ⁵⁾.

¹⁾ O. Montelius, *La civilisation primitive en Italie*, I, Stockholm 1895, pl. I, fig. 4 et 8.

²⁾ O. Montelius, *Vorklassische Chronologie Italiens*, Stockholm 1912, pl. V.

³⁾ J. Déchelette, *Manuel* II, 1, pl. IV—V et p. 106.

⁴⁾ ASA. 1906, p. 253, cf. J. s. G. U. I (1908), p. 45.

⁵⁾ J. Schlemm, *Wörterbuch für Vorgeschichte*, Berlin 1908, p. 618.

L'un des *bracelets* (fig. 6, 2), dont il ne reste plus qu'un fragment, était fait d'une bande de bronze repliée en dos d'âne dans le sens de la longueur. Il est orné, au sommet de l'arête, d'une rangée de petites protubérances obtenues par martelage; ces petites saillies sont séparées les unes des autres par des groupes de traits transversaux, gravés. Sur les deux bords du bracelet, qui était vraisemblablement ouvert, court un filet gravé.

Les deux derniers *bracelets* (fig. 6, 3) forment la paire; ils sont ouverts et massifs, faits d'une tige de bronze plane-convexe, plus large au milieu qu'aux extrémités, se terminant par deux renflements en forme de massue. Sur le dos est un cartouche allongé appointi aux deux bouts, dessinés par trois filets gravés parallèles; le champ intérieur est rempli de hachures. Le reste du jonc, entre ce motif central et les deux boules terminales, est décoré de traits gravés disposés en arête de poisson.

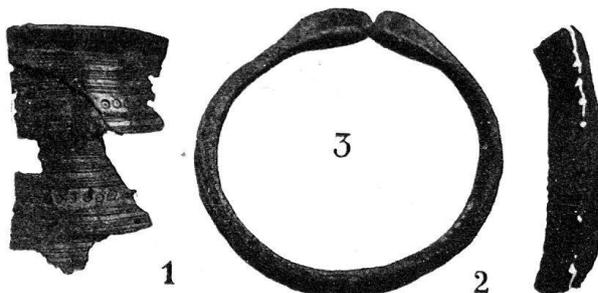


Fig. 6

Ce type de bracelet ne s'est encore jamais rencontré dans nos tumuli.

Le brassard de bronze, ainsi que les deux bracelets ci-dessus décrits nous permettent de dater cette sépulture de la fin du premier âge du fer, c'est-à-dire aux environs de 600 avant notre ère.

6. Tombe gauloise de Winikon près Uster (Zurich).

A la fin du mois de novembre 1914, nous étions avisés par Mr. le Dr. J. Messikomker de Wetzikon (qui lui même le tenait de Mr. Jucker, instituteur à Uster), que l'on venait de trouver une tombe près du hameau de Winikon, commune d'Uster. Nous nous rendîmes immédiatement sur place. Le squelette avait déjà été partiellement enlevé, ainsi que le mobilier funéraire, par le cultivateur, auteur de la découverte; seuls, les os des jambes étaient encore en place.

Cette tombe était située à la sortie du hameau au N-O, dans un champ, à la croisée d'un chemin forestier et du chemin vicinal qui rejoint la route d'Uster à Winterthur ¹⁾. Le corps était celui d'une femme (voir annexe); il était orienté S-N, à 0,40 sous la surface du sol, sur une couche de gravier. C'est en voulant exploiter ce gravier que cette sépulture fut mise à découvert. La morte reposait entre deux lits de gros cailloux, et était accompagnée d'un riche mobilier funéraire.

Sur la poitrine et sur les épaules, elle portait cinq *fibules* dont quatre formaient deux paires (fig. 7, 1 et 2). Elles ont l'arc en demi-cercle, côtelé; le ressort bilatéral est à deux spires avec corde extérieure; le pied de la seule qui soit entière se termine par un globule sphérique et un pédoncule mouluré. La cin-

¹⁾ Carte Siegfried n° 212, au point 481.

quième (fig. 7, 3) est analogue, mais l'arc est de courbe irrégulière. Toutes ces fibules appartiennent au type La Tène Ic.

A hauteur de la taille se trouvait un *anneau de fer* (fig. 7, 4), dont une moitié seulement est conservée; il devait servir à fixer la ceinture.

A l'un des bras, la morte portait un *bracelet* fait d'un fil de bronze replié en méandre (fig. 7, 5), il est ouvert: l'une des extrémités du fil se termine par un crochet acéré qui vient se fixer dans l'une des boucles de la partie opposée.

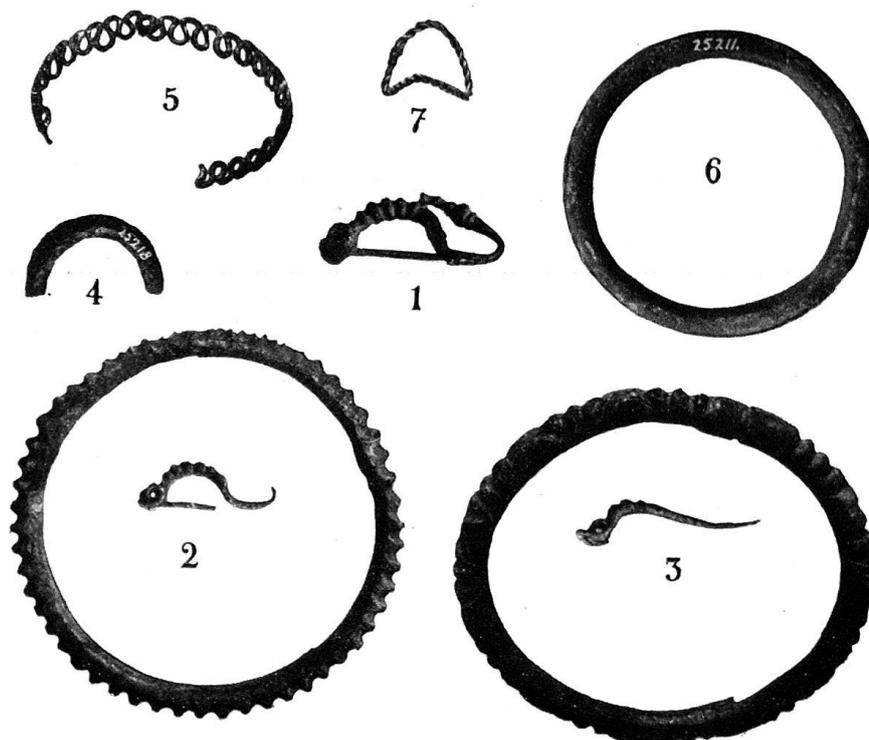


Fig. 7

Au même bras peut-être, elle portait un second bracelet (fig. 7, 6): c'est un anneau fermé fait d'un épais fil de bronze cylindrique.

A la main droite se trouvait une bague en argent (fig. 7, 7); elle est du type coudé et faite de deux fils de métal tordus ensemble.

Chaque cheville enfin était ornée de deux anneaux tubulaires; comme nous l'avons déjà constaté lors de nos fouilles du cimetière d'Andelfingen ¹⁾, les deux anneaux d'une jambe ne sont pas du même type: l'un est côtelé (fig. 7, 8); l'autre (fig. 7, 9) orné de croix de St-André en creux alternant avec des groupes de côtes.

Nous avons déjà eu l'occasion maintes fois de décrire en détail les divers éléments de ces mobiliers funéraires helvètes et d'en étudier les particularités, aussi ne nous y arrêtons-nous pas autrement. Ce mobilier est parfaitement

¹⁾ ASA. 1912, p. 28

homogène et nous permet de dater cette sépulture de la phase c du La Tène I, soit des environs de l'an 300 avant notre ère.

Nous espérons que des fouilles régulières faites dans ce champ et dans le champ voisin amèneront la découverte d'autres sépultures.

* * *

Von den Knochen des La Tène-Grabes von *Winikon* sind diejenigen des Schädels stark defekt; doch hat Frl. Dr. Abramowicz im Anthropologischen Institut der Universität Zürich sie soweit zusammensetzen vermocht, daß die Hauptmasse des Gehirn- und Gesichtsschädels genommen oder für die fehlende Hälfte des Gesichtsschädels berechnet werden konnten. Auch läßt sich aus den vorhandenen Merkmalen mit Sicherheit auf ein weibliches Skelett schließen.

Die *Kapazität* des Schädels läßt sich nur durch Berechnung gewinnen. Sie beträgt 1421 ccm; es ist dies für einen weiblichen Schädel eine ansehnliche Ziffer; doch sei hier erwähnt, daß Broca als Mittel für weibliche Gallierschädel 1457 ccm feststellte. Mit dem *Längenbreitenindex* von 76,2 fällt der Schädel in die Nähe der untern Grenze der *Mesokranie*, mit dem *Längenhöhenindex* von 67,0 in die Kategorie der *Chamaekranie* und mit dem *Breitenhöhenindex* von 87,9 in die Abteilung der *Tapeinokranie*. Bezeichnend ist somit die *starke Niedrigkeit* des Schädels, die nicht nur in diesen relativen Werten, sondern auch in der absoluten Schädelhöhe zur Geltung kommt³⁾. Das Obergesicht ist *mesen* und steht mit dem Index von 53,9 unweit der oberen Grenze dieser Kategorie. *Mesokonch* (83,7) ist auch die Orbita, doch läßt sich hier ebenfalls die Tendenz zur Höhenentwicklung erkennen. Über die Nasenform möchte ich der vorläufig noch bestehenden Rekonstruktionsschwierigkeiten wegen noch keine exakte Zahl mitteilen; indessen neigt sie eher zur *Chamaerhinie*.

Von den Knochen des Extremitätenskeletts sind einige gut genug erhalten, um für die Berechnung der *Körpergröße* des Individuums verwendet werden zu können. Aus den Längenmessungen des rechten Radius, der beiden Femora und der rechten Tibia ergibt sich nach Manouvriers Methode für das als weiblich angenommene Individuum eine Körpergröße von 156,57 cm.

Der *Diaphysenquerschnitt des Femur* der Mitte findet seinen exakten Ausdruck in dem Index von 107,7, derjenige im oberen Teil der Diaphyse in dem Index von 86,7. Für die *Tibia* berechne ich einen Querschnittsindex der Mitte von 66,7, des oberen Teiles (im Niveau des Foramen nutritium) von 74,2. Es kombiniert sich also (wenn wir die oberen Abschnitte der beiden Knochen ins Auge fassen) *Eurymerie mit Euryknemie*. Prof. Dr. O. Schlaginhausen.

7. Tombe gauloise trouvée à Brigue (Valais).

Cette découverte nous apporte quelques données intéressantes sur la chronologie des bracelets valaisans qui est encore fort obscure¹⁾. Les objets que nous

¹⁾ Durch eine noch im Gange befindliche zweite Rekonstruktion des Schädels werden sich die Masszahlen etwas ändern; doch bleibt die Tatsache der ausgesprochenen Niedrigkeit bestehen.

²⁾ cf. § 8.

allons décrire proviennent d'une — ou peut-être de deux — sépultures, trouvées, il y a quelques années, près de Brigue (Valais), à 3 m de profondeur, dans les fondations d'un chalet. D'après les renseignements qui nous ont été fournis, la sépulture était entourée d'un mur de pierres sèches; elle était orientée approximativement E-O et renfermait deux corps. Cette tombe fut détruite par les ouvriers avant qu'on ait pu faire la moindre constatation utile. Notre correspondant nous affirme avoir constaté l'existence de deux squelettes, sans pouvoir nous assurer qu'il y eut deux tombes séparées.

Le mobilier funéraire se compose de deux fibules et de deux bracelets.

Les fibules appartiennent toutes deux au type La Tène Ib. L'une (fig. 8, 1) a l'arc sangsuiforme, uni; le pied porte un disque, perforé de nombreux petits trous et terminé par un bouton qui repose sur l'arc. Sur ce disque devait être fixée une rose en corail, formée de petits fragments taillés et ajustés à l'aide

de petits clous de bronze. Nous avons publié ailleurs des fibules analogues provenant du cimetière de Molinazzo ¹⁾ (Tessin), d'Ober-Ebersol ²⁾ (Lucerne) et de Richigen ³⁾ (Berne).

La seconde fibule (fig. 8, 2) appartient à un type fréquent dans les cimetières du Tessin ⁴⁾, mais rare sur le plateau suisse. L'arc est sangsuiforme, côtelé avec une rainure médiane dans laquelle était fixée une crête de



Fig. 8

corail; le disque du pied, lequel était décoré d'un chaton de même substance, se termine par un bouton en forme de tête humaine grossièrement modelée.

Les deux bracelets (fig. 8, 3) sont identiques, bien que ne sortant pas d'un même moule; ils sont ouverts, formés d'un épais ruban de bronze de section plane-convexe large de 16 mm; ils sont faits pour être portés au même bras, car les deux faces que devaient se trouver en contact sont limitées par un petit plan transversal. L'ornement valaisan s'y retrouve sous forme de groupes de trois bandes verticales de cercles centrés, alternant avec d'autres motifs, en particulier avec de profondes entailles obliques.

Ce type de bracelet se retrouve assez fréquemment dans les sépultures valaisannes de cette époque ⁵⁾. J. Heierli les a datés de la fin du La Tène I et du début du La Tène II ⁶⁾. La trouvaille de Brigue nous montre qu'ils étaient

¹⁾ D. Viollier, *Fibules de l'âge du fer*, ASA. 1907, n° 142.

²⁾ *l. c.* n° 270.

³⁾ *l. c.* n° 272.

⁴⁾ D. Viollier, *l. c.* n° 156. — cf. R. Ulrich, *Gräberfelder in der Umgebung von Bellinzona*, Zürich 1914, pl. VI, 6, 8 (Castione), XLIV, 15, 20, 22 (Giubiasco).

⁵⁾ J. Heierli, *Urgeschichte des Wallis*, MZ. XXIV, 3 (1896), pl. VII, 1, 2.

⁶⁾ *l. c.*, p. 146.

déjà en usage au La Tène Ib, c'est-à-dire au milieu de la première période de l'époque gauloise.

8. Tombeaux romains trouvés au Rouet commune de Conthey (Valais).

Il y a quelques années, un cultivateur de Conthey offrait en vente au Musée quelques objets trouvés en creusant les fondations d'un chalet, au Rouet ¹⁾-

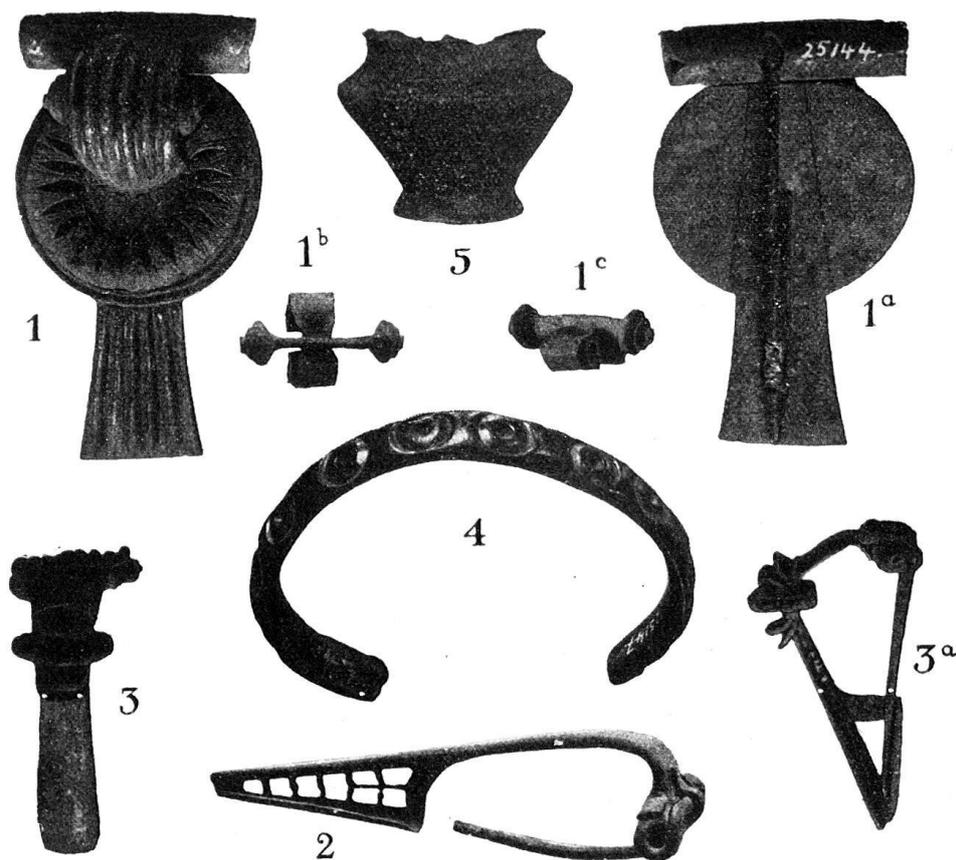


Fig. 9

Plampraz, au-dessus du hameau de Daillon, et à l'est des Mayens de Conthey, dans cette dernière commune. Ce lieu dit est situé à une altitude de 1200 m environ dans la montagne (Carte Siegfried 481). D'après le vendeur, on aurait récolté en cet endroit, il y a quelques années de nombreux objets antiques qui ont été perdus. Ils se rencontrent à une profondeur de 0,20 à 0,30 m dans le sol, où l'on ne constate „ni tombes, ni murs“. Une légende locale prétend que cet emplacement est celui d'un ancien „champ de bataille“. Ce prétendu champ de bataille n'est autre qu'un cimetière du début de notre ère. Les fosses

¹⁾ Ce vendeur écrit le Rouet, nom qui se trouve dans la carte Dufour; la carte Siegfried porte le Ronnet.

ont dû être simplement creusées dans le sol, et ne comportent ni entourage ni couverture de pierres; il est probable que le terrain est assez humide d'où la disparition totale des corps, comme c'est le cas par exemple dans les cimetières du Tessin ¹⁾, ce qui expliquerait la croyance que l'on ne trouve en ce lieu aucune tombe, à moins, autre hypothèse possible, qu'il s'agisse de sépultures à incinération.

Le lot d'objets achetés par le musée comprend: 1^o quatre fibules „provinciales militaires“ et un fragment d'une cinquième; 2^o deux fibules La Tène III; 3^o une fibule à ailettes; 4^o un bracelet valaisan et un fragment d'un second; 5^o un vase et 6^o quatre monnaies.

1^o *Les fibules „provinciales militaires“* (fig. 9, 1). Trois d'entr'elles sont de même grandeur; la quatrième est plus petite; le fragment comprend un couvre-ressort. Ce type de fibules est bien connu, aussi ne nécessite-t-il pas une longue description; mais elles sont intéressantes à étudier au point de vue

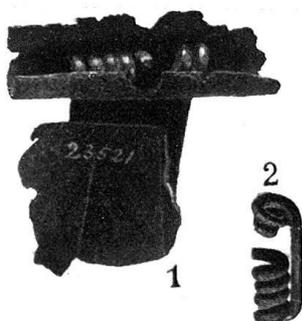


Fig. 10

technique. Elles se composent d'un disque et d'une sorte de queue trapézoïdale sous lesquels est fixé le porte-ardillon ajouré, d'un arc large et creux, très ramassé, auquel est fixé le couvre-ressort; l'arc prend naissance au centre de la plaque discoïdale. Queue, plaque, porte-ardillon, arc et couvre-ressort sont fondus d'une seule pièce; c'est ce qui résulte d'une étude attentive de ces fibules et d'autres, notamment d'exemplaires fragmentaires, qui nous ont permis d'examiner en détail leur construction. Cette manière de fondre ces pièces constitue un vrai tour de force technique et dénote la rare habileté des ouvriers de

cette époque. Le couvre-ressort a été fondu ouvert, puis les deux bords ont été amincis au marteau et ensuite repliés pour former un tube dans la paroi duquel on a ménagé une ouverture pour le passage de l'ardillon (fig. 10, 1). Les contours de la queue et du disque ont été repris et régularisés au ciseau.

La queue et l'arc sont cannelés longitudinalement et ces cannelures sont remplies, de deux en deux, d'un alliage blanc à reflets jaunes dans la composition duquel entre de l'or; le métal blanc est probablement de l'antimoine. Le disque porte un ornement ajouré circulaire dont les pointes viennent s'insérer dans de petites mortaises creusées en cercle au pied de l'arc; ces mortaises ont été ensuite refermées au marteau. Sous l'arc est fixée une petite barre de métal terminée aux extrémités par un bouton mouluré qui fait saillie de chaque côté de l'arc. Pour maintenir cette barre en place, on l'a entaillée d'une mortaise en queue d'aigle dans laquelle on a fixé une bande de métal enroulée en double spirale (fig. 9, 1 b et c); celle-ci maintient ce petit appareil en place par simple pression. Cet ornement, pas plus que l'arc n'a d'usage pratique puisque le disque vient butter contre le couvre-ressort, et empêche ainsi l'étoffe prise dans l'ardillon

¹⁾ cf. D. Viollier, *Le cimetière de Giubiasco*, ASA. 1906, p. 101.

de venir se loger à l'intérieur de l'arc; c'est un pur motif décoratif. Le couvre-ressort est orné d'un décor géométrique et d'un large ruban du même alliage qui remplit les cannelures de la queue; une mince pellicule de ce métal ferme aussi les deux extrémités du couvre-ressort, empêchant de distinguer ce dernier.

Ce ressort (fig. 10, 2), nous avons pu l'étudier sur d'autres fibules; il est bi-latéral, avec corde: c'est encore absolument le ressort des fibules gauloises; seulement, ici, l'extrémité de l'enroulement qui s'adaptait à l'arc demeure libre. Il est placé à l'intérieur du couvre-ressort sans y être fixé, ce qui lui enlève toute espèce d'élasticité puisqu'il peut suivre tous les mouvements de l'ardillon.

Ce type de fibule se rencontre dans tout l'empire romain: en Bohême ¹⁾, en Allemagne ²⁾, comme en France ³⁾, en particulier dans les ruines du Mont-Beuvray, l'ancienne Bibracte ⁴⁾, et même en dehors des frontières de l'empire, jusque dans le nord ⁵⁾. En Suisse, il s'est trouvé plus particulièrement à Vindonissa ⁶⁾ et en Valais ⁷⁾.

2^o *Les fibules La Tène III* (fig. 9, 2). Au nombre de deux, elles appartiennent à un type bien connu: l'arc est rectiligne, plat, large à la tête, il va en s'amincissant régulièrement jusqu'au pied où est fixé le porte-ardillon ajouré. La tête de l'arc s'élargit pour former une plaque rectangulaire qui s'appuie sur le ressort et le couvre en partie. Le ressort est bi-latéral avec corde extérieure placée à sa partie supérieure. De la tête de l'arc part un crochet qui vient emprisonner cette corde.

Cette fibule se rencontre déjà dans les oppidum de la fin de l'époque gauloise, comme celui de Pommier ⁸⁾ (Aisne) et dans les camps du Rhin les plus anciens, comme celui de Hofheim ⁹⁾.

3^o *La fibule à ailettes* (fig. 9, 3). Elle est presque identique à celle que nous avons décrite à propos de la tombe romaine de Sierre ¹⁰⁾. La seule différence est que cette dernière ne portait qu'une paire d'ailettes, tandis que celle de Conthey en a deux de chaque côté du disque transversal. Le porte-ardillon est ajouré, le ressort bi-latéral; à la tête de l'arc, un crochet fixe la corde du ressort. Cette pièce présente une particularité intéressante: le ressort s'étant cassé dans l'antiquité, fut réparé à l'aide d'un fil de fer passé à l'intérieur des spires et recourbé extérieurement aux deux extrémités.

1) L. Pic, *Urnengräber Böhmens*, Leipzig 1907, p. 146, pl. LXV, 1; LXXV, 6.

2) L. Lindenschmit, *Altertümer*, Mainz 1870, Band II, Heft XII, pl. III.

3) Morin-Jean, *Les fibules de la Gaule romaine*, in C.-R. du VI^e congrès préhistorique de France, Tours 1910, fig. 7 et p. 9 du tirage à part.

4) O. Almgren, *Fibules d'Alesia et de Bibracte*, in *Opuscula archaeologica O. Montelio dicata*, Stockholm 1913, p. 247.

5) O. Almgren, *Nordeuropäische Fibelformen*, Stockholm 1897, p. 108, pl. XI, 240.

6) O. Hauser, *Vindonissa*, Zurich 1904, pl. LII.

7) D. Viollier, *Tombe romaine de Sierre*, ASA. 1909, p. 195.

8) J. Déchelette, *Manuel II*, 3, p. 967, fig. 403, 1.

9) Ritterling, *Frühromisches Lager bei Hofheim*, in *Annalen ... für Nassauische Altertumskunde*, XXXIV. — Cf. J. Déchelette, *Revue archéologique* 1905, I, p. 201, fig. 1.

10) D. Viollier, *l. c.*, pl. VII, 2.

Le prototype de cette fibule se rencontre déjà à Bibracte ¹⁾. Cette variété paraît être originaire des régions au sud du Danube, de la Pannonie et du Norique. En Suisse elle est peu fréquente.

4^o *Les bracelets* (fig. 9, 4). Ils sont formés d'un ruban de bronze de 14 mm de largeur et de 6 mm d'épaisseur, de section ovale. Sur le dos du ruban sont estampés de larges cercles centrés, qui constituent un ornement spécifiquement valaisan; d'autres cercles plus petits se trouvent sur l'une des tranches; les deux extrémités sont légèrement arrondies; diamètre intérieur 88 mm.

5^o *L'urne* (fig. 9, 5) est un petit vase carenné de 9 cm de hauteur en terre grise assez fine; il semble avoir été fait au tour. Le dessin ci-joint nous dispense d'une description plus complète; remarquons seulement à l'intérieur, au fond, un petit ombilic de terre demeuré lorsque le potier tourna ce vase.

6^o *Les monnaies*. Ce sont des moyens bronzes de Tibère, au nombre de trois et un d'Octavius Augustus. Trois portent à l'avvers la tête laurée à droite et au revers l'autel entre deux colonnes. Ces pièces ont été frappées à Lyon sous Auguste, en l'an 10 de notre ère ²⁾. Sur l'une de ces pièces on peut lire IMPERATOR VII; sur les deux autres le chiffre à disparu.

La quatrième appartient à une autre série: l'avvers est entièrement fruste; au revers on lit encore S.C. et une partie de la légende VS.III.VIR.A.A.A.

* * *

Ces quatre pièces donnent à cette trouvaille toute sa valeur. Comme nous l'avons dit, il est probable, presque certain même, que ces objets ne proviennent pas d'une seule sépulture; mais ils sont tous absolument contemporains: les fibules militaires et celle à ailettes sont datées par la tombe de Sierre, celle de La Tène III par les découvertes de Hofheim et de Bibracte. Tous ces objets sont donc bien du début de l'empire romain, de la première moitié du premier siècle de notre ère. Cette constatation est importante, car elle nous permet de dater très exactement le bracelet valaisan. La chronologie de ces bracelets pendant l'âge du fer est encore très incertaine. Elle a été esquissée par J. Heierli ³⁾. Ce qui complique singulièrement la tâche de l'archéologue, c'est que, pendant l'âge du fer, le Valais eut une civilisation très particulière, dont nous ne trouvons l'analogie dans aucune des régions limitrophes. Et comme le Valais n'a jamais été encore fouillé systématiquement, que tout ce que nous possédons en fait d'objets préhistoriques provient de tombes détruites au cours des travaux agricoles, il est à peu près impossible d'établir une relation chronologique entre les différents types d'objets, et de fixer leur place dans les séries typologiques.

La tombe de Sierre nous avait permis d'établir avec certitude que le bracelet

¹⁾ J. Déchelette, *Manuel* II, 3, p. 1257.

²⁾ Cohen I, p. 193, n^o 35.

³⁾ J. Heierli, *Urgeschichte des Wallis*, MZ. XXIV, 3 (1896), p. 146.

dit „à tête de serpent“ ¹⁾ appartient à la fin de l'époque gauloise et au début de l'époque romaine, ce que Heierli avait déjà reconnu ²⁾.

La tombe de Conthey nous démontre que le bracelet à ornement valaisan appartient aux même périodes. La tombe de Brigue (p. 101) nous a donné quelques renseignements sur l'âge d'une troisième forme de bracelet: c'est ainsi que peu à peu nous arriverons à fixer d'une façon exacte la chronologie d'une des civilisations les plus originales que la Suisse ait produite aux époques pré-historiques.

¹⁾ D. Viollier, *l. c.*, ASA. 1909, pl. VIII, 4. J. Heierli, *l. c.*, MZ. XXIV, 3, pl. VII, 13.

²⁾ J. Heierli, *l. c.*, p. 147.
